

23 mars 2016

Ports de plaisance : les adhérents ont partagé leurs expertises - Saint-Quay-Portrieux



La salle a été attentive et interactive.

La première des trois réunions de bassin organisée par l'Association des ports de Plaisance de Bretagne (APPB), créée en 1992, a eu lieu mardi, au centre de congrès.

L'association regroupe 65 ports de plaisance adhérents de Bretagne, de Loire-Atlantique (7) et de la Manche (1), soit près de 39 000 places de ports. Leur activité génère plus de 40 millions d'€ HT de chiffre d'affaires.

La réunion de mardi rassemblait les gestionnaires des ports de plaisance allant de Cherbourg à Perros-Guirec.

65 ports sont adhérents

« **Cette rencontre**, a expliqué Rozenn Tanguy, coordinatrice des actions régionales, a notamment pour objectif de recueillir les préoccupations - besoins et souhaits - des gestionnaires et concessionnaires de ports ou de mouillages. **Cet échange d'expériences entre adhérents permet d'apporter les réponses et de mettre en place les actions appropriées. Des journées sont organisées sur des thèmes spécifiques sous forme notamment de groupes de travail... Des expertises techniques ou juridiques sont apportées pour accompagner les gestionnaires dans leurs problématiques quotidiennes** ».

De fait, les échanges entre la salle et les animateurs, Gérard Pierre, le président, assisté de Briec Morin, son secrétaire général, se sont révélés très enrichissants.

Divers sujets ont été abordés, comme les listes d'attentes « **souvent fictives** », la moyenne d'âge des utilisateurs (64 ans) et leurs aspirations à d'avantage de confort et de facilités, l'évolution de la configuration des bateaux, la détermination des tarifs et le succès grandissant des ports à sec par rapport aux ports à flot...

APPB, contact au tél. 02 97 65 47 45. Site internet : www.portsdebretagne.fr